Le titulaire du diplôme de Brevet Professionnel en « électronique » est capable de :

1. Identifier les composants électroniques.
2. Utiliser les appareils de mesures.
3. Installer et raccorder les équipements électroniques.
4. Différentier les différents types de câbles et les installer.
5. Maitriser la soudure.
6. Dessiner selon les normes et en utilisant un logiciel approprie, des circuits électroniques avec leur PCB.